


**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-01.250-0026225.2023.003</b>			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom <b>DEPIERRE Clara</b> Adresse <b>O'Rêve de terre, 30 rue pointelin 39600 Port-Lesney</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité <b>ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01)</b> Adresse <b>B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain</b> Pays <b>France</b> Code ISO <b>FR</b>		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Préparation					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date <b>21 juillet 2023 17:37:33 +0200 CEST</b> Lieu <b>L'Isle-Jourdain (FR)</b>		Nom et signature <b>ECOCERT FRANCE</b>		I.8 Validité Certificat valable du <b>17/04/2023</b> au <b>31/03/2025</b>	

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruit et fruit préparé: Abricot	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Amélanches	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Caseille	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Cassis	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Cerise	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Figue	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Fraise	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Framboise	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Groseille à maquereau	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Groseille	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Kaki	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Kiwai	Biologique
	Fruit et fruit préparé: Kiwi	Biologique
Fruit et fruit préparé: Mûre	Biologique	
Fruit et fruit préparé: Poire	Biologique	
Fruit et fruit préparé: Pomme	Biologique	
Fruit et fruit préparé: Prune	Biologique	
Fruit et fruit préparé: Pêche	Biologique	
Fruit et fruit préparé: Raisin de table	Biologique	
Fruit et fruit préparé: Sureau	Biologique	
Glaces et sorbets: Sorbets divers	Biologique	
Légume et légume préparé: Autres légumes (et semences et plants de légumes, de fleurs, plantes aromatiques)	Biologique	
Légume et légume préparé: Pomme de terre	Biologique	
Légume et légume préparé: Rhubarbe	Biologique	
Plante aromatique et médicinale: Autres plantes aromatiques ou médicinales	Biologique	
Plante ornementale et à parfum: Fleurs	Biologique	
Sauces et autres assaisonnements salés: Chutney d' oignon épicé	Biologique	
Sauces et autres assaisonnements salés: Courgette au vinaigre, concombre au vinaigre	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation <b>COFRAC</b>	<b>Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.</b>	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation <b>https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf</b>		